

Paris, le 11 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

PAS DE SIGNATURE DE NAO DEMENAGEMENT TANT QU'IL N'Y A PAS D'AUGMENTATION REELLE DES SALAIRES !

Dans un contexte où l'inflation est constante, tout comme la hausse des prix des biens de première nécessité, la proposition des organisations patronales pour les métiers du déménagement (entre 3 et 5,6% selon les catégories au 1^{er} janvier 2024), est indigne.

En effet, elle intervient après une année entière sans négociation et donc sans aucune augmentation pour les salariés du secteur.

Avec une éventuelle augmentation de 2% du SMIC en janvier 2024, les coefficients issus de cette NAO rattraperaient tout juste le niveau du SMIC et les syndicats auront donc simplement signé l'obligation de payer au minimum légal !

La CFTC Transports dénonce cette posture qui conduit à maintenir les grilles conventionnelles de salaires en dessous du salaire minimum, alors même que le Président de la République appelait en mars dernier à la disparition de cette situation en affirmant : « Je souhaite qu'on engage avec les partenaires sociaux une concertation [...] parce que vous avez des tas de branches qui en fait continuent à payer les gens en dessous du Smic légal. Allons travailler pour trouver une réponse dans tous ces métiers qui sont insuffisamment payés, qui sont souvent les métiers des premières et deuxième lignes dont on a eu besoin dans la période Covid » !

Pour toutes ces raisons, la CFTC Transports a refusé de signer cet accord et appelle à un retour rapide en négociations.

Contacts Presse :

Thierry DOUINE
Président
06 03 19 00 50

Guillaume CADART
Secrétaire général
06 61 68 88 21